



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

FB/TD/SK/CJ n° 2021/08

Objet de la délibération :

Modification du tableau des
effectifs – suppression de
poste

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Votants : 29

Date de la convocation :
9/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés : MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à D. DURAND - JOSEPH Jean, pouvoir à J. GAY - RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à M. BAUDELOT - DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER.

Secrétaire de séance : Anne PONÇON

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose dans son article 34 :

les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU la délibération n° 2017/27 du 13 mars 2017 fixant les ratios des avancements de grade,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 janvier 2021,

CONSIDERANT que l'ensemble des postes budgétaires ne sont pas pourvus et qu'il convient de les supprimer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

DE MODIFIER LE TABLEAU DES EFFECTIFS SELON LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

SUPPRESSION DE POSTES BUDGETAIRES :

Rédacteur : 1 poste à temps complet,

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet non permanent, 2 postes à temps complet,

Adjoint administratif : 1 poste à temps non complet non permanent, 1 poste à temps complet,



2021-64

Technicien principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet non permanent,

Technicien principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet non permanent,

Technicien : 1 poste à temps complet non permanent,

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet,

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non-complet, 4 postes à temps complet,

Adjoint technique : 3 postes à temps complet non permanent

Professeur d'enseignement artistique : 2 postes à temps complet,

Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps non complet,

Gardien-Brigadier : 1 poste

D'ADOPTER consécutivement la modification du tableau des emplois ainsi annexée et proposée, à compter de la date de la séance.

Fait et délibéré à Epernon, le 15 février 2021

Le Maire,
F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr

ANNEXE
MISE A JOUR : 15/02/2021

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE 2021					reste à pourvoir	effectif réel ETP	différence eff pourvus/ réel
Grade	Catégorie	Eff. Budget.	Eff. Pourvus	dont T.N.C.			
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur général des services	A	1	0	0	1	0	0
Attaché principal	A	1	0	0	1	0	0
Attaché territorial	A	4	3	0	1	3	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3	2	0	1	2	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2	0	0	2	0
Rédacteur	B	3	1	0	2	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	6	0	0	6	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	3	0	1	3	0
Adjoint administratif	C	3	1	0	2	1	0
TOTAL FIL. ADMINISTRATIVE		27	18	0	9	18	0
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1	1	0	0	1	0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	1	0	0	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	5	5	0	0	5	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	1	0
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	6	4	0	2	4	0
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	14	11	2	3	10,14	0,86
Adjoint Technique	C	12	9	0	3	9	0
TOTAL FIL. TECHNIQUE		41	32,00	2,00	9,00	31,14	0,86
FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE							
Agent spécialisé principal de 1ère classe	C	3	3	0	0	3	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	1	0	0	1	0	0
TOTAL FIL. SOCIALE		4	3	0	1	3	0
FILIERE CULTURELLE							
Professeur d'Enseignement Artistique	A	5	5	4	0	3,33	1,67
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	4	4	3	0	2,85	1,15
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	4	4	2	0	2,88	1,13
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	1,00	0,00
Assistant de conservation	B	1	1	0	0	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	0	1,00	0,00
TOTAL FIL. CULTURELLE		16	16	9	0	12,05	3,95
FILIERE POLICE							
Brigadier chef-principal	C	2	2	0	0	2	0
Gardien-Brigadier	C	1	1	0	0	1	0
TOTAL FIL. POLICE		3	3	0	0	3	0
TOTAL GENERAL		91	72	11	19	67,19	4,81

* TNC : Temps Non-Complet

** ETP : Equivalent Temps Plein